

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le lundi 8 mars 2010 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

ABSENCE :

Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe
Me Pierre Rochon, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 05.

10.01
CA10 26 0049

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2010

Il est proposé par Élane Ayotte

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2010 en y ajoutant le point suivant :

12.01 Motion relative aux phases subséquentes du projet Cité Nature

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA10 26 0050

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10 - Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 25 et se termine à 20 h 15.

12.01
CA10 26 0051

Motion relative aux phases subséquentes du projet Cité Nature

ATTENDU l'impact significatif qu'aura le projet de construction de 1400 unités d'habitation pour le quartier et l'arrondissement;

ATTENDU que le projet immobilier Cité Nature, situé à l'arrière des tours du Village Olympique, un site aux caractéristiques exceptionnelles, n'a jamais fait l'objet d'une consultation publique formelle;

ATTENDU que l'acceptabilité sociale de ce projet reste encore à être démontrée;

ATTENDU que ce projet n'applique pas la Stratégie d'inclusion de logements abordables aux familles dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal;

Il est proposé par Élane Ayotte

appuyé par François W. Croteau

Et résolu :

Que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie recommande au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal à tenir des audiences publiques sur le projet immobilier Cité Nature et à faire des recommandations sur les modifications applicables afin d'assurer l'acceptabilité sociale de ce projet et son respect des différentes politiques de la Ville.

Que copie de cette motion soit transmise au comité exécutif de la Ville de Montréal ainsi qu'au responsable de l'Aménagement et de l'urbanisme dudit comité.

Adoptée à l'unanimité.

15.01

CA10 26 0052

Participation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à l'événement « Une heure pour la Terre 2010 », qui aura lieu le 27 mars 2010, de 20 h 30 à 21 h 30

CONSIDÉRANT que l'événement « Une heure pour la Terre » a acquis une stature internationale en 2009;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie désire formellement prendre position contre cette véritable menace à notre planète - le réchauffement global;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, plus de 4000 municipalités à travers le monde participeront le samedi 27 mars 2010 à 20 h 30 et éteindront leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à l'événement « Une heure pour la Terre 2010 » et d'éteindre toutes les lumières non essentielles pendant une heure, le samedi 27 mars 2010, à compter de 20 h 30.

D'encourager tous les commerces, institutions et résidents de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à se joindre à la Ville de Montréal, le 27 mars 2010 à 20 h 30.

D'encourager tous les arrondissements de la Ville de Montréal, ainsi que les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour l'événement « Une heure pour la Terre », le 27 mars 2010 à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par M. François Limoges

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.03 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.01
CA10 26 0053

Lancement d'appels d'offres publics dans le cadre du Programme de réfection routière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (PRR 2010) - Projet 55732 et aménagement d'infrastructures d'apaisement de la circulation et pour la sécurité des piétons

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour des travaux de planage, de revêtement de chaussées et de réparations mineures de trottoirs dans le cadre du Programme de réfection routière 2010 et de l'aménagement d'infrastructures d'apaisement de la circulation et pour la sécurité des piétons.

Adoptée à l'unanimité.
1102913005

20.02
CA10 26 0054

Lancement d'un appel d'offres public - Réalisation d'une étude de caractérisation environnementale et géotechnique, de surveillance environnementale, ainsi que du contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels requis afin de réaliser les études de caractérisation environnementale et géotechnique, la surveillance environnementale, ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures;

D'approuver les critères de sélection suivants et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions :

Compréhension de la problématique et du mandat	10 %
Qualification et expérience de la firme	25 %
Respect du schéma de l'offre	5 %

Qualifications et expérience du chargé de projet dans le type de mandat à réaliser	30 %
Qualifications et expérience de tout le reste du personnel affecté au projet	30 %
Total	100 %

D'approuver la formation d'un comité de sélection composé d'au moins trois (3) membres et ne comprenant pas de personnes élues, dont deux (2) membres au maximum provenant de la Direction des travaux publics et un (1) membre provenant d'une autre direction de l'arrondissement ou un (1) membre provenant d'un autre arrondissement ou d'un autre service de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.
1102913004

20.03
CA10 26 0055

Lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'ingénieurs-conseils afin d'effectuer des relevés d'arpentage et la surveillance d'une partie des travaux de planage et de revêtement de chaussées, de réfection des trottoirs (PRR 2010) et d'aménagement des infrastructures d'apaisement de la circulation et pour la sécurité des piétons

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels requis afin de réaliser les relevés d'arpentage et la surveillance de différents projets de construction de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) ainsi que de l'aménagement d'infrastructures d'apaisement de la circulation et pour la sécurité des piétons;

D'approuver les critères de sélection suivants et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions :

Compréhension de la problématique et du mandat	10 %
Qualification et expérience de la firme	25 %
Respect du schéma de l'offre	5 %
Qualifications et expérience du chargé de projet dans le type de mandat à réaliser	30 %
Qualifications et expérience de tout le reste du personnel affecté au projet	30 %
Total	100 %

D'approuver la formation d'un comité de sélection composé d'au moins trois (3) membres et ne comprenant pas de personnes élues, dont deux (2) membres au maximum provenant de la Direction des travaux publics et un (1) membre provenant d'une autre direction de l'arrondissement ou un (1) membre provenant d'un autre arrondissement ou d'un autre service de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.
1102913006

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par Mme Élane Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.04 à 20.08 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.04
CA10 26 0056

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et les organismes partenaires suivants : « Carrefour communautaire de Rosemont L'Entre-Gens », « L'Hôte Maison (Maison de jeunes) », « L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont », « La Maisonnnette des Parents », « La Piaule, local des jeunes », « Loisirs Saint-Marc de Rosemont », « Loisirs du Centre Père-Marquette Inc. », « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » et « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, et, octroi d'une contribution financière totale de 1 520 217 \$ pour le soutien aux activités de loisir, jeunesse et camps de jour

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'approuver la convention de partenariat avec contributions financières pour le Programme jeunesse entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « Carrefour communautaire de Rosemont, L'Entre-Gens », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 39 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contributions financières pour le Programme jeunesse entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « L'Hôte Maison (Maison de jeunes) », pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 40 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contributions financières pour le Programme activités de loisir et le Programme jeunesse entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 41 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contributions financières pour le Programme activités de loisir et le Programme camps de jour entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « La Maisonnette des Parents », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 42 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contributions financières pour le Programme jeunesse entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « La Piaule, local des jeunes », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 43 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contributions financières pour le Programme activités de loisir et le Programme camps de jour entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « Loisirs Saint-Marc de Rosemont », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 44 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contributions financières pour le Programme activités de loisir et le Programme camps de jour entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette Inc. », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 45 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contributions financières pour le Programme activités de loisir et le Programme camps de jour entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 46 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contributions financières pour le Programme activités de loisir et le Programme camps de jour entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 47 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'octroyer une contribution financière totale de 1 520 217 \$ aux organismes énumérés ci-dessus pour le Programme activités de loisir, le Programme jeunesse et le Programme camps de jour pour les huit derniers mois de 2010, les douze mois de l'année 2011 et les douze mois de 2012.

2010				
ORGANISME	ACTIVITÉS DE LOISIR	CAMPS DE JOUR	JEUNESSE	TOTAL mai à déc. 2010
IMPUTATIONS BUDGÉTAIRES				
2426-0010000-304122-07203-61900-016491				
Carefour communautaire de Rosemont, L'Entre-Gens			42 687,00 \$	42 687,00 \$
L'Hôte Maison (Maison de jeunes)			14 989,00 \$	14 989,00 \$
L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont	21 548,00 \$		42 687,00 \$	64 235,00 \$
La Maisonnée des Parents	23 320,00 \$	11 850,00 \$		35 170,00 \$
La Plaque, local des jeunes			42 687,00 \$	42 687,00 \$
Loisirs Saint-Marc de Rosemont	8 751,00 \$	8 379,00 \$		17 130,00 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	35 782,00 \$	17 142,00 \$		52 924,00 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	33 748,00 \$	26 265,00 \$		60 013,00 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	29 852,00 \$	14 116,00 \$		43 968,00 \$
Total	153 001,00 \$	77 752,00 \$	143 050,00 \$	373 803,00 \$

2011				
ORGANISME	ACTIVITÉS DE LOISIR	CAMPS DE JOUR	JEUNESSE	TOTAL ANNUEL 2011
IMPUTATIONS BUDGÉTAIRES				
Carefour communautaire de Rosemont, L'Étite-Gens			64 757,00 \$	64 757,00 \$
L'Hôte Maison (Maison de jeunes)			22 735,00 \$	22 735,00 \$
L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont	32 791,00 \$		64 757,00 \$	97 548,00 \$
La Maisonnette des Parents	35 414,00 \$	**		35 414,00 \$
La Plante, local des jeunes			64 757,00 \$	64 757,00 \$
Loisirs Saint-Marc de Rosemont	13 312,00 \$	**		13 312,00 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	54 246,00 \$	**		54 246,00 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	51 253,00 \$	**		51 253,00 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	45 341,00 \$			45 341,00 \$
Programme camps de jour à répartir**		118 169,00 \$		118 169,00 \$
Total:	232 357,00 \$	118 169,00 \$	217 006,00 \$	567 532,00 \$

2012					
ORGANISME	ACTIVITÉS DE LOISIR	CAMPS DE JOUR	JEUNESSE	TOTAL ANNUEL 2012	TOTAL MAI 2010 À DÉC. 2012
IMPUTATIONS BUDGÉTAIRES					
Carefour communautaire de Rosemont, L'Étite-Gens			66 052,00 \$	66 052,00 \$	173 496,00 \$
L'Hôte Maison (Maison de jeunes)			23 190,00 \$	23 190,00 \$	60 914,00 \$
L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont	33 447,00 \$		66 052,00 \$	99 499,00 \$	261 282,00 \$
La Maisonnette des Parents	36 122,00 \$			36 122,00 \$	106 706,00 \$
La Plante, local des jeunes			66 052,00 \$	66 052,00 \$	173 496,00 \$
Loisirs Saint-Marc de Rosemont	13 578,00 \$			13 578,00 \$	44 020,00 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	55 331,00 \$			55 331,00 \$	162 501,00 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	52 278,00 \$			52 278,00 \$	163 544,00 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	46 248,00 \$			46 248,00 \$	135 557,00 \$
Programme camps de jour à répartir**		120 532,00 \$		120 532,00 \$	238 701,00 \$
Total:	237 004,00 \$	120 532,00 \$	221 346,00 \$	578 882,00 \$	1 520 217,00 \$
Total mai 2010 à décembre 2012					1 520 217,00 \$

** Le budget global de 118 169 \$ pour 2011 et 120 532 \$ pour 2012 du Programme camps de jour sera réparti annuellement entre les organismes conventionnés, selon un calcul qui tiendra compte notamment du nombre d'enfants inscrits l'année précédente.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1091836002

20.05
CA10 26 0057

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et les organismes partenaires suivants : « La Place des Enfants » et « L'Oasis des enfants de Rosemont », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, et, octroi d'une contribution financière totale de 39 804 \$ pour le soutien aux activités de loisir

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'approuver la convention de soutien en loisir entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « La Place des enfants », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières. Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 48 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de soutien en loisir entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « L'Oasis des enfants de Rosemont », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières. Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 49 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'octroyer une contribution financière totale de 39 804 \$ aux organismes énumérés ci-dessus, pour le soutien aux activités de loisir, et ce, pour les huit derniers mois de l'année 2010, les douze mois de l'année 2011 et les douze mois de l'année 2012, tel que détaillé dans le tableau suivant:

ORGANISME	SOUTIEN AUX ACT. LOISIR mai à déc. 2010	SOUTIEN AUX ACT. LOISIR 2011	SOUTIEN AUX ACT. LOISIR 2012	TOTAL
La Place des enfants	4 887,00 \$	7 433,00 \$	7 582,00 \$	19 902,00 \$
L'Oasis des enfants de Rosemont	4 887,00 \$	7 433,00 \$	7 582,00 \$	19 902,00 \$
Total:	9 774,00 \$	14 866,00 \$	15 164,00 \$	39 804,00 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1093318002

20.06
CA10 26 0058

Approbation d'une convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme métropolitain « L'Ami du Déficient Mental Montréal Inc. », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, et, octroi d'une contribution financière totale de 123 086 \$ pour le soutien aux activités de loisir

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'approuver la convention de partenariat en loisir avec contribution financière entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme métropolitain « L'Ami du Déficiant Mental Montréal Inc. », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières. Ladite convention étant jointe comme annexe numéro 50 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'octroyer une contribution financière totale de 123 086 \$ à l'organisme métropolitain « L'Ami du Déficiant Mental Montréal Inc. » pour la réalisation d'un plan d'action et d'une programmation préalablement approuvés, pour le soutien aux activités de loisir dédiées à une clientèle de personnes ayant une déficience intellectuelle, résidant sur le territoire de la Ville de Montréal, et ce, pour les huit derniers mois de l'année 2010, les douze mois de l'année 2011 et les douze mois de l'année 2012, tel que détaillé dans le tableau suivant:

ORGANISME	SOUTIEN AUX ACT. LOISIR mai à déc. 2010	SOUTIEN AUX ACT. LOISIR 2011	SOUTIEN AUX ACT. LOISIR 2012	TOTAL
L'Ami du Déficiant Mental Montréal inc.	30 255,00 \$	45 956,00 \$	46 875,00 \$	123 086,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1093653003

20.07

CA10 26 0059

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et les organismes partenaires suivants : « Association de soccer de Rosemont La Petite-Patrie », « Club aquatique de Rosemont Inc. », « Club aquatique Marquette », « Club de boxe et musculation Les Titans », « Club de développement sportif Rosemont Inc. », « Club Flippgym de Montréal », « Les Requins de la piscine St-Denis » et « Rythmik Québec », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, et, octroi d'une contribution financière totale de 469 877 \$ pour le Programme clubs sportifs et activités sportives, ainsi que pour le Programme activités de loisir

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'approuver la convention de partenariat avec contribution financière pour le Programme clubs sportifs et activités sportives entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « Association de soccer de Rosemont–La Petite-Patrie », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 51 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contribution financière pour le Programme clubs sportifs et activités sportives entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « Club aquatique de Rosemont Inc. », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 52 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contribution financière pour le Programme clubs sportifs et activités sportives entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « Club aquatique Marquette », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 53 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contribution financière pour le Programme clubs sportifs et activités sportives entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « Club de boxe et musculation Les Titans », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 54 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contribution financière pour le Programme activités de loisir entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « Club de développement sportif Rosemont Inc. », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 55 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contribution financière pour le Programme clubs sportifs et activités sportives entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « Club Flipgym de Montréal », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 56 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contribution financière pour le Programme clubs sportifs et activités sportives entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « Les Requins de la piscine St-Denis », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 57 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'approuver la convention de partenariat avec contribution financière pour le Programme clubs sportifs et activités sportives entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'organisme « Rythmik Québec », pour la période du 1^{er} mai 2010 au 31 décembre 2012, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 58 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'octroyer une contribution financière totale de 469 877 \$ aux organismes énumérés ci-dessus pour le Programme clubs sportifs et activités sportives ainsi que pour le Programme d'activités de loisir pour les huit derniers mois de l'année 2010, les douze mois de 2011 et les douze mois de 2012.

2010				
ORGANISME	No D A	CLUBS SPORTIFS ET ACTIVITÉS SPORTIVES	ACTIVITÉS DE LOISIR	TOTAL MAI À DÉC 2010
IMPUTATION BUDGÉTAIRE				
2426-0010000-304127-07153-61900-016490				
Club aquatique de Rosemont inc.	204197	11 343,00 \$		11 343,00 \$
Club aquatique Marquette	204199	15 882,00 \$		15 882,00 \$
Les Requins de la piscine St-Denis	204200	3 895,00 \$		3 895,00 \$
				- \$
Total:		31 120,00 \$	- \$	31 120,00 \$

2010				
ORGANISME	No D A	CLUBS SPORTIFS ET ACTIVITÉS SPORTIVES	ACTIVITÉS DE LOISIR	TOTAL MAI À DÉC 2010
IMPUTATION BUDGÉTAIRE				
2426-0010000-304127-07123-61900-016490				
Club Ripgym de Montréal	204202	3 783,00 \$		3 783,00 \$
Rythmik Québec	204203	3 783,00 \$		3 783,00 \$
Association de soccer de Rosemont La Petite-Patrie	204205	3 558,00 \$		3 558,00 \$
Club de boxe et musculation Les Titans	204206	4 230,00 \$		4 230,00 \$
Total:		15 354,00 \$	- \$	15 354,00 \$

2010				
ORGANISME	No D A	CLUBS SPORTIFS ET ACTIVITÉS SPORTIVES	ACTIVITÉS DE LOISIR	TOTAL MAI À DÉC 2010
IMPUTATION BUDGÉTAIRE				
2426-0010000-304122-07203-61900-016491				
Club de développement sportif Rosemont inc.	204213			
			68 954,00 \$	68 954,00 \$
Total:		- \$	68 954,00 \$	68 954,00 \$
TOTAL 2010 :		46 474,00 \$	68 954,00 \$	115 428,00 \$

2011			
ORGANISME	CLUBS SPORTIFS ET A CIVITÉS SPORTIVES	ACTIVITÉS DE LOISIR	TOTAL 2011
Club aquatique de Rosemont inc.	17 282,00 \$		17 282,00 \$
Club aquatique Marquette	24 156,00 \$		24 156,00 \$
Les Requins de la piscine St-Denis	5 911,00 \$		5 911,00 \$
Total:	47 349,00 \$	- \$	47 349,00 \$

2011			
ORGANISME	CLUBS SPORTIFS ET A CIVITÉS SPORTIVES	ACTIVITÉS DE LOISIR	TOTAL 2011
Club Ripgym de Montréal	5 797,00 \$		5 797,00 \$
Rythmik Québec	5 797,00 \$		5 797,00 \$
Association de soccer de Rosemont La Petite-Patrie	5 465,00 \$		5 465,00 \$
Club de boxe et de musculation Les Titans	6 559,00 \$		6 559,00 \$
Total:	23 618,00 \$	- \$	23 618,00 \$

2011			
ORGANISME	CLUBS SPORTIFS ET A CIVITÉS SPORTIVES	ACTIVITÉS DE LOISIR	TOTAL 2011
Club de développement sportif Rosemont inc.		104 503,00 \$	104 503,00 \$
Total:	- \$	104 503,00 \$	104 503,00 \$
TOTAL 2011 :	70 967,00 \$	104 503,00 \$	175 470,00 \$

2012				
ORGANISME	CLUBS SPORTIFS ET A CIVITÉS SPORTIVES	ACTIVITÉS DE LOISIR	TOTAL 2012	TOTAL MAI 2010 À DÉC. 2012
Club aquatique de Rosemont inc.	17 628,00 \$		17 628,00 \$	46 253,00 \$
Club aquatique Marquette	24 639,00 \$		24 639,00 \$	64 677,00 \$
Les Requins de la piscine St-Denis	6 029,00 \$		6 029,00 \$	15 835,00 \$
Total:	48 296,00 \$	- \$	48 296,00 \$	126 765,00 \$

2012				
ORGANISME	CLUBS SPORTIFS ET A CIVITÉS SPORTIVES	ACTIVITÉS DE LOISIR	TOTAL 2012	TOTAL MAI 2010 À DÉC. 2012
Club Ripgym de Montréal	5 913,00 \$		5 913,00 \$	15 493,00 \$
Rythmik Québec	5 913,00 \$		5 913,00 \$	15 493,00 \$
Association de soccer de Rosemont La Petite-Patrie	5 574,00 \$		5 574,00 \$	14 597,00 \$
Club de boxe et de musculation Les Titans	6 690,00 \$		6 690,00 \$	17 479,00 \$
Total:	24 090,00 \$	- \$	24 090,00 \$	63 062,00 \$

2012				
ORGANISME	CLUBS SPORTIFS ET A CIVITÉS SPORTIVES	ACTIVITÉS DE LOISIR	TOTAL 2012	TOTAL MAI 2010 À DÉC. 2012
Club de développement sportif Rosemont inc.		106 593,00 \$	106 593,00 \$	280 050,00 \$
Total:	- \$	106 593,00 \$	106 593,00 \$	280 050,00 \$

Total mai 2010 à déc. 2012	189 827,00 \$	280 050,00 \$	- \$	469 877,00 \$
-----------------------------------	----------------------	----------------------	-------------	----------------------

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1094288004

20.08
CA10 26 0060

Approbation d'une convention avec l'organisme Comité logement de la Petite-Patrie Inc., fiduciaire pour la table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de la Petite-Patrie » se terminant le 31 mars 2011, et, octroi d'une contribution financière totale de 11 000 \$, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'approuver la convention avec le « Comité logement de la Petite-Patrie Inc. », fiduciaire pour le « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », se terminant le 31 mars 2011, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 59 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie)

D'octroyer une contribution financière de 11 000 \$, au « Comité logement de la Petite-Patrie Inc. » pour la table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie ». Cette dépense de 11 000 \$ est assumée par l'arrondissement.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1101663004

20.09
CA10 26 0061

Octroi d'une contribution financière de 400 \$ au « Comité des trois tours des habitations Bellechasse », pour la réalisation d'activités de loisirs

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 400 \$ au « Comité des trois tours des habitations Bellechasse » afin de les soutenir dans la réalisation d'activités de loisirs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1104238001

20.10
CA10 26 0062

Autorisation à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée pour louer de la compagnie Unifirst Canada Ltée, avec service d'entretien, des vêtements de protection de catégorie 2 contre les arcs électriques, du 1^{er} mars au 31 décembre 2010, au montant de 71 370,59 \$

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 71 370,59 \$ (taxes incluses) pour la location, avec service d'entretien, pour une période de 10 mois, de vêtements de protection de catégorie 2 contre les arcs électriques.

D'émettre à la compagnie « Unifirst Canada Ltée » les commandes à cet effet aux montants indiqués ci-dessous et aux prix unitaires de sa soumission, et, conformément à l'entente numéro # 389935 conclue avec ce fournisseur, suivant l'appel d'offres public numéro # 09-10912.

Pour la période du :

Montant :

1^{er} mars au 31 décembre 2010

71 370,59 \$ (taxes incluses)

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.
1100361001

30.01
CA10 26 0063

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 28 février 2010, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, pour la période comptable du mois de février 2010, soit du 29 janvier 2010 au 25 février 2010, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 28 février 2010, de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des demandes de paiement, pour la période comptable du mois de février 2010, soit du 29 janvier 2010 au 25 février 2010, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1100209002

30.02

CA10 26 0064

Approbation de l'entente entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et « l'Association Ultimate Montréal » déterminant les modalités d'aménagement, d'entretien et d'accès d'un terrain sportif permettant la pratique d'ultimate (frisbee extrême) dans la partie sud du parc Père-Marquette pour une période de cinq ans, se terminant le 16 octobre 2014

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et l'Association Ultimate Montréal, déterminant les modalités d'aménagement, d'entretien et d'accès d'un terrain sportif permettant la pratique d'un sport de disques, appelé ultimate, dans la partie sud du parc Père-Marquette, pour une période de cinq ans se terminant le 16 octobre 2014, ladite entente étant jointe comme annexe numéro 60 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.
1103653002

30.03

CA10 26 0065

Recommandation au comité exécutif - Autorisation d'une demande de réclamation au fonds spécial d'indemnisation de la Ville de Montréal pour un montant de 37 248,76 \$ pour le vol de deux pelles à neige d'une largeur de douze pieds entreposées au 1220, rue Des Carrières

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au comité exécutif :

D'autoriser une demande de réclamation au fonds spécial d'indemnisation de la Ville de Montréal, suite à un vol de deux pelles à neige d'une largeur de douze pieds entreposées au 1220, rue Des Carrières.

D'effectuer un virement de crédit au montant de 37 248,76 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1102913001

30.04
CA10 26 0066

Mandater le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine à présenter cinq (5) demandes d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs (MDDEP) dans le cadre du programme ClimatSol, et ce, afin de financer des études de caractérisation sur des terrains municipaux

Il est proposé par Elaine Ayotte

appuyé par François W. Croteau

Et résolu :

De mandater le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine à présenter cinq (5) demandes d'aide financière auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du programme ClimatSol, et ce, afin de financer des études de caractérisation sur des terrains municipaux dont les coûts sont inclus dans la programmation du PTI 2008-2010.

D'approuver les ententes intervenues entre la Ville de Montréal et le MDDEP relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol et d'autoriser M. Pierre Bernardin, directeur général adjoint du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, à signer lesdites ententes.

Adoptée à l'unanimité.
1102913003

40.01
CA10 26 0067

Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Marche du pardon Nord-Sud de Montréal », « Procession marche du pardon Santa Cruz », « Activités du Centre de pratique/Sports Montréal Inc. », « Course à pied du Collège de Maisonneuve », « Marche de l'espoir » et « Compétitions d'athlétisme du réseau scolaire »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'autoriser, le 2 avril 2010, entre 10 h 30 et 12 h, dans le cadre de l'événement « *Marche du pardon Nord-Sud de Montréal* » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant:

Départ : rue Jean-Talon Est et avenue De Chateaubriand.

Passage sur les rues : avenue De Chateaubriand,
direction sud jusqu'au boulevard Rosemont;
boulevard Rosemont, direction est jusqu'à la rue Saint-Hubert;
rue Saint-Hubert, direction sud jusqu'à la rue Des Carrières

Fin de trajet : rue Saint-Hubert et rue Des Carrières.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 61 et 62 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-016 en vertu du ***Règlement sur le bruit*** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-017 en vertu du ***Règlement sur la circulation et le stationnement*** (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 2 avril 2010, entre 7 h 30 et 13 h, dans le cadre de l'événement « ***Procession marche du pardon Santa Cruz*** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) le ralentissement temporaire de la circulation sur les trottoirs selon le trajet suivant :

Départ : rue Jean-Talon Est et avenue Henri-Julien.

Passage sur les rues : avenue Henri-Julien, direction sud
jusqu'à la rue Beaubien Est;
rue Beaubien Est, direction ouest jusqu'au
boulevard Saint-Laurent;
boulevard Saint-Laurent, direction nord
jusqu'à la rue Beaubien Ouest;
rue Beaubien Ouest, direction ouest jusqu'à la
rue Clark;
rue Clark, direction sud jusqu'à la rue Bernard.

Fin de trajet : rue Clark et la rue Bernard.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 63 et 64 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-018 en vertu du ***Règlement sur le bruit*** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26-019 en vertu du ***Règlement sur la circulation et le stationnement*** (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, du 9 avril au 31 octobre 2010, entre 8 h et le coucher du soleil, dans le cadre de l'événement « ***Activités du Centre de pratique/Sports Montréal Inc.*** », sur le site du golf municipal, situé au 4235, rue Viau :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 65 et 66 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26 -020 en vertu du ***Règlement sur le bruit*** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26 -021 en vertu du ***Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*** (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 13 avril 2010 ou le 20 avril 2010 en cas d'intempéries, entre 11 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « ***Course à pied du Collège de Maisonneuve*** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 67 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26-022 en vertu du **Règlement sur le bruit** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 25 avril 2010, entre 8 h et 14 h, dans le cadre de l'événement « **Marche de l'espoir** », sur le site du parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 68 et 69 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 :

- Ordonnance 2010-26 -023 en vertu du **Règlement sur le bruit** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2010-26 -024 en vertu du **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public** (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 19 mai 2010 entre 16 h et 19 h et les 20, 26, 27 mai et 10 juin 2010, entre 8 h et 17 h 30, dans le cadre de l'événement « **Compétitions d'athlétisme du réseau scolaire** », sur le site du parc et de la piste Étienne-Desmarteau :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 70 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010:

- Ordonnance 2010-26-025 en vertu du **Règlement sur le bruit** (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.
1103581001

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par Mme Élane Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.02 à 40.04 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
CA10 26 0068

Émission d'ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement pour le bâtiment situé aux 6651-6657, 23^e Avenue - Fonds de compensation de 5 000 \$

Considérant que la compensation monétaire, exigée par le *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), a été dûment acquittée.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2010-26-026 jointe comme annexe numéro 71 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010, exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 6651-6657, 23^e Avenue (lot 2 785 352 du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.
1100963015

40.03
CA10 26 0069

Émission d'ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement pour le bâtiment situé au 5700, avenue Papineau - Fonds de compensation de 7 000 \$

Considérant que la compensation monétaire, exigée par le *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), a été dûment acquittée.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2010-26-027 jointe comme annexe numéro 72 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010, exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 5700, avenue Papineau (lot 3 795 228 du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.
1100963014

40.04
CA10 26 0070

Émission d'ordonnance - Exemption de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement pour le bâtiment situé aux 5859, 5861 et 5863, rue Marquette - Fonds de compensation de 5 000 \$

Considérant que la compensation monétaire, exigée par le *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), a été dûment acquittée.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Elaine Ayotte

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2010-26-028 jointe comme annexe numéro 73 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010, exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 5859, 5861 et 5863, rue Marquette (lot 3 795 200 du cadastre du Québec), de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.
1100963008

40.05
CA10 26 2010-03

Avis de motion - Règlement RCA-65 intitulé : « *Règlement sur la propreté à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* »

La conseillère Elaine Ayotte donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le Règlement RCA-65 intitulé « *Règlement sur la propreté à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* », l'objet dudit règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

1101307002

40.06
CA10 26 2010-04

Avis de motion - Règlement RCA2610-001 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments de l'arrondissement* », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012

Le maire François W. Croteau donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté le Règlement RCA2610-001 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments de l'arrondissement* », dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012, l'objet dudit règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

Imputation de cette somme conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

1102410001

40.07
CA10 26 0071

Adoption - Premier projet de résolution autorisant la démolition du garage existant situé au 5795, rue D'Iberville et la construction d'un bâtiment résidentiel sur le site

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 5795, rue D'Iberville, et la construction en lieu et place d'un bâtiment d'habitation, en dérogation aux articles 9, 49, 52, 55, 60, 71, 200 et 581 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à la hauteur, au mode d'implantation, à l'alignement de construction, aux marges, aux usages et au stationnement.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1^o l'implantation du bâtiment doit être conforme au plan intitulé « Implantation » préparé par Geiger.Huot architectes, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 23 février 2010, lequel plan est joint comme annexe numéro 74 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 ;
 - 2^o l'aménagement paysager doit être conforme au plan intitulé « Rez-de-chaussée » préparé par Geiger.Huot architectes, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 23 février 2010, lequel plan est joint comme annexe numéro 75 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 ;
 - 3^o le traitement architectural du bâtiment doit être conforme aux plans intitulés « Élévation rue Iberville », « Élévation rue des Carrières », « Élévation latérale sud », « Élévation arrière », « Coupe schématique » et « Détail marquise », préparés par Geiger.Huot architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 23 février 2010, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 76 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Ce projet comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 avril 2010 à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.
1090963082

40.08
CA10 26 0072

Adoption de la résolution autorisant l'augmentation de la superficie (de 434,77 m² à 870 m²) d'occupation de l'établissement « Brocheuse Mtl Inc. », (entreposage et commerce en gros) - Bâtiment situé au 5710, rue Garnier

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser les usages entrepôt et marchandise en gros ainsi que le dépassement de la superficie maximale d'un usage dérogatoire au 5710, rue Garnier. À ces fins, il est permis de déroger aux articles 121 et 630 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relativement à l'usage.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :
 - 1^o la superficie des usages entrepôt et marchandise en gros ne doit pas dépasser 900 m² dans le local situé au nord du bâtiment.
 - 2^o réaliser un aménagement paysager sur le terrain en façade de la rue Garnier et fermer l'entrée charretière, conformément aux plans déposés, identifiés A-1 et A-2, préparés par le requérant, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 31 août 2009, ces plans sont joints comme annexe numéro 10 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010. Ces travaux devront être effectués dans un délai de 12 mois suivant la date de l'émission du certificat d'occupation.

Adoptée à l'unanimité.
1090963048

40.09
CA10 26 0073

Adoption de la résolution autorisant la démolition d'un immeuble et la construction d'un immeuble de 3 étages pour personnes âgées, situé au 6720, rue Garnier

Il est proposé par François Limoges

appuyé par François W. Croteau

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser la démolition partielle d'un bâtiment et la construction d'un immeuble de 3 étages pour personnes âgées, situé au 6720, rue Garnier, en dérogation aux articles 46, 52, 60 et 121, du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs au mode d'implantation, à l'alignement de construction et à l'usage.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

- 1° l'implantation au sol et la volumétrie de la nouvelle construction doivent être substantiellement conformes au plan d'implantation et aux élévations, préparés par Campanella et Associés, architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 7 janvier 2010, (annexe A), lesquels plans sont joints comme annexe numéro 11 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 ;
- 2° la localisation de l'accès véhiculaire et l'aménagement des 28 unités de stationnement en sous-sol doivent être substantiellement conformes au plan du sous-sol, préparé par Campanella et Associés, architectes, et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 7 janvier 2010, (annexe B) ; ce plan est joint comme annexe numéro 12 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 ;
- 3° l'aménagement paysager doit être substantiellement conforme aux plans d'aménagement AP-400, AP-401, AP-402 et AP-403, préparés par Création Natureden inc., et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 7 janvier 2010, (annexe C) ; ces plans sont joints comme annexe numéro 13 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 ;
- 4° les usages complémentaires «épicerie (dépanneur), soins personnels et clinique médicale» sont autorisés aux conditions suivantes : chaque établissement doit occuper une superficie de plancher n'excédant pas 100 m² ; il doit être situé au rez-de-chaussée et aucune enseigne ne doit être visible de l'extérieur ;
- 5° la démolition de l'immeuble doit être effectuée en préservant la section sud de l'édifice construit en 1952, conformément au plan de démolition préparé par Campanella et Associés, architectes, et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 7 janvier 2010, (annexe D) ; ce plan est joint comme annexe numéro 14 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010 ;
- 6° le permis de construction relatif à l'autorisation prévue à l'article 1 doit être approuvé, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279). En plus des critères prévus à ce titre, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - a) mettre davantage en valeur le volume préservé de l'ancienne laiterie, en créant un écrin de part et d'autre de la construction ;
 - b) intégrer, de façon harmonieuse, le grillage des unités de climatisation aux ouvertures ;
 - c) retravailler la composition de l'entrée au coin de rues Saint-Zotique et Garnier, notamment, l'arrimage entre le porte-à-faux et le portail ;
 - d) prioriser le jeu d'ouvertures par cadrage versus remplissage pour chacune des élévations du volume de la tête d'îlot. La composition des ouvertures au rez-de-chaussée devrait être revue, de manière à accentuer leur verticalité. D'autre part, le mur arrière du volume de la tête d'îlot devrait intégrer des ouvertures, de manière à animer cette élévation visible de la rue Garnier ;
 - e) diminuer le nombre de couleurs et de types de revêtements sur l'ensemble du projet ;

f) intégrer une porte d'entrée, avec marches et marquise, sur la façade de l'ancien bâtiment ;

g) les équipements mécaniques doivent être localisés, de manière à ne pas être visibles des voies de circulation publiques.

- 7° le requérant s'engage à procéder au nettoyage de la brique du volume qui sera restauré, afin de bien harmoniser les couleurs de la nouvelle maçonnerie ;
- 8° un détail de construction de la cheminée devra être déposé pour la révision architecturale ainsi que le contenu des plaques commémoratives ;
- 9° le requérant dépose une garantie monétaire au montant de 50 000 \$, assurant le début des travaux de démolition, dans un délai de six (6) mois, et l'achèvement des travaux de reconstruction, dans un délai de dix-huit (18) mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs. Cette garantie financière devra être maintenue en vigueur jusqu'à soixante (60) jours suivant la date prévue de la réalisation complète du projet, qui devra être conforme aux plans approuvés par le conseil, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie* (01-279).
- 10° la démolition du bâtiment situé au 6720, rue Garnier, doit être effectuée conformément à l'article 5.1 du *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6).

Adoptée à l'unanimité.
1090963049

40.10
CA10 26 0074

Adoption - Règlement numéro 01-279-25 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie (01-279) », relatif au changement des usages et des hauteurs - Secteur compris entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores, au nord de la rue Des Carrières

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil tenue le 18 janvier 2010;

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro 01-279-25 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie (01-279) », a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par François W. Croteau

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 01-279-25 intitulé: « Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) », relatif au changement des usages et des hauteurs – Secteur compris entre l'avenue Louis-Hébert et la rue Des Écores, au nord de la rue Des Carrières.

Adoptée à l'unanimité.
1080963074

40.11
CA10 26 0075

Adoption - Règlement RCA-61 intitulé : « *Règlement sur les tarifs* »

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil tenue le 8 février 2010;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement numéro RCA-61 intitulé : « *Règlement sur les tarifs* », a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA-61 intitulé : « *Règlement sur les tarifs* ».

Adoptée à l'unanimité.
1093575001

Il est proposé par M. François W. Croteau

appuyé par M. François Limoges

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.12 et 40.13 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.12
CA10 26 0076

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - PIIA, article 674, paragraphe 11 - Construction d'un immeuble semi-détaché de 2 étages avec sous-sol, 4 logements et mezzanine - Bâtiment situé aux 6651-6657, 23^e Avenue

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages, avec sous-sol et mezzanine de 4 logements, situé aux 6651-6657, 23^e Avenue, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), article 674, paragraphe 11, les plans identifiés 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, préparés par Louis-Paul Lemieux, architecte, estampillés en date du 24 février 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de construction 3000168769, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 77 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1090963077

40.13
CA10 26 0077

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de 3 étages pour personnes âgées - Bâtiment situé au 6720, rue Garnier

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), concernant la construction d'un bâtiment de trois (3) étages, situé au 6720, rue Garnier, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés 9 à 13, 17 et 21, préparés par Campanella & Associés, architecte, et estampillés en date du 23 février 2010 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 78 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.
1090963083

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 04.

François W. Croteau
Maire d'arrondissement

Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement